

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 2 : 1916) du

VENDREDI 28 AVRIL 1916

Que se passe-t-il, là-bas, au front de combat, chez nos soldats de Belgique ? On n'en sait plus rien. L'impitoyable chasse livrée aux messagers qui naguère nous apportaient, à des intervalles que l'on jugeait bien longs, une lettre (1) de France ou d'Angleterre, nous a complètement isolés et séparés des braves qui luttent pour nous.

Alors, comme des fleurs qui auraient trop longtemps attendu une goutte de rosée, nos âmes se replient. Notre horizon est de plus en plus limité aux misères de la vie quotidienne. Les hommes comme les femmes, maintenant, parlent de la cherté des vivres, de l'impossibilité de se procurer des pommes de terre et du sucre. On étudie le moyen de fabriquer du savon chez soi (2), avec des produits insolites, d'allonger le beurre, de réaliser des économies de bouts de chandelle – car les chandelles comme le reste sont maintenant très dignes de considération.

Voici d'ailleurs où nous en sommes quant au

prix des victuailles : Viande de boeuf, fr. 6,50 le kilo g. ; veau, 6,50 ; porc, 7,80 ; mouton, n'existe plus ; pain, 0,60 les 1.330 grammes ; lait, 0,38 le litre ; pommes de terre, introuvables ; beurre, 7,50 le kilog. ; œufs, 0,26 ; bière, 0,28 la bouteille au lieu de 0,15 ; café, 8.00 le kilog. ; fromage de Hollande, 6.00 ; sucre, 1.00 (on s'en procure avec peine un kilog, pour trois semaines dans les magasins communaux) ; huile d'olive, 25.00 la bouteille ; huile d'arachides, 10,50 ; pétrole, inexistant ; riz, 2,50 le kilog. ; pois, 1,50 ; haricots, 2.00 ; macaroni, 4,50 ; chocolat, 8.00 ; cacao, 10.00 ; thé de Chine, 10.50 ; allumettes, 0,35 le paquet ; savon noir, 6.00 le kilog. ; bougies, 8.00 ; orange, 0,60 pièce ; poivre, 1,70 les 100 grammes ; chicorée en poudre, 1,10 le kilog. ; farine de froment, 2.00 ; oignons, 2 francs ; etc. (3)

La cherté des vivres n'est qu'un aspect de la situation. Elle a pour corollaire une diminution graduelle des ressources normales de chacun, de telle manière que le budget de l'infortuné Belge est en proie à un double malaise, d'autant plus cruel que les tiraillements se produisent à la fois dans deux sens opposés.

En effet – ceci pour les propriétaires – il y a belle lurette que la plupart des locataires ne paient plus leur loyer (4) ; le chômage s'étend, s'étend toujours chez les ouvriers comme chez les employés ; un grand nombre de fonctionnaires de l'État ont été mis en disponibilité et ne touchent

qu'une partie de leurs traitements. Puis – ceci pour les porteurs de rentes ou capitalistes grands et petits – nombre d'entreprises sont à l'arrêt, ne distribuent plus de dividendes, ne paient plus même le coupon de leurs obligations. Enfin, pour mieux atteindre l'Allemagne, les Alliés ont décidé de ne laisser entrer aucun argent dans les régions qu'elle occupe. Nous sommes, sous ce rapport, provisoirement traités en terre ennemie par nos amis. Au-dessus des guichets de banques on lit que, pour telles et telles valeurs étrangères : fonds d'États anglais, français, russes, sociétés canadiennes, égyptiennes, etc., « *le paiement des coupons échus est remis à une date indéterminée, le Gouvernement anglais n'autorisant aucun envoi ou passage de fonds vers la Belgique occupée* ». En attendant, il faut vivre et cela devient dur.

Cela devient dur aussi parce que l'ennemi, sans perdre haleine, continue son oeuvre d'écrasement de la nation. Après 21 mois d'occupation il n'est pas parvenu à la dompter, et il enrage de ne pas la tenir asservie à ses pieds. Aussi les amendes pleuvent, les interdictions se multiplient, les déportations ne se comptent plus, les fusillades se succèdent. Et à quoi bon ? Ces gens n'ont donc rien appris ? Que n'ont-ils lu le vieux Froissard : ils sauraient que déjà au temps de Philippe le Hardi les Belges étaient des obstinés qui « *oncques ne voulurent ployer le genouil* ». Mais l'Allemand a foi dans son système ;

il veut démoraliser, et aucune ignominie ne l'arrête dans la poursuite de ce but. Par exemple, il continue le recensement des immeubles dont les propriétaires ou locataires sont à l'étranger et il y installe ses créatures. Elles y font bombance parfois jusqu'au matin, dans un éclairage *a giorno* qui est aux frais de la ville. Je pourrais citer tel immeuble, non loin de la porte de Schaerbeek – la maison de M. et Mme T., partis pour l'Angleterre – dont les clefs sont aux mains de drôlesses adoptées comme compagnes de temps de guerre par des officiers ; mais le fils de M. T., qui est resté à Bruxelles, n'a pas le droit d'aller voir ce qui se passe dans la demeure de ses parents !

La manie de réglementation a atteint un degré tellement invraisemblable que beaucoup se demandent s'ils possèdent encore un droit quelconque. Par exemple, Mademoiselle Art, la pastelliste réputée, croit, de la meilleure foi du monde, pouvoir conduire ses élèves à la campagne où elle leur donnera une leçon en plein air. Or, son projet était hautement condamnable. Pour avoir le droit de faire cette chose si simple, Mademoiselle Art devrait d'abord certifier qu'elle donne ses leçons pour gagner sa vie, ensuite dire où elle ferait cette promenade, enfin fournir la liste de ses élèves, avec noms et adresses. Après quoi, les élèves seraient, au préalable, convoquées à la *Kommandantur* et interrogées !!

Les professeurs de l'Institut Saint-Louis qui,

durant les vacances de Pâques, désirent promener leurs élèves dans la forêt de Soignes, doivent, pour chaque excursion, demander l'autorisation allemande.

Autre exemple le R. P. Vandeur, bien connu pour ses études et ses conférences liturgiques, organise dans les locaux de « *Patria* » une séance de chant grégorien avec le concours d'un groupe d'amateurs. S. E. le Cardinal promet d'y assister. Aussitôt la « *Kommandantur* » dresse l'oreille.

- *Je compte faire chanter des psaumes –dit le R. P. Vandeur.*
- *Quels psaumes ? Vous nous en communiquerez d'abord le texte. Est-ce tout ?*
- *C'est tout, sauf qu'avant ou après l'exécution de chaque psaume, je le commenterai brièvement.*
- *Vous nous communiquerez le texte de vos commentaires. Sous cette double condition, vous aurez l'autorisation d'organiser votre séance. Cependant, nous nous réservons de l'interdire au dernier moment si nous le jugeons opportun.*

Le R. P. Vandeur n'a pas insisté ; il attendra des temps meilleurs.

Notes.

(1) Roberto J. PAYRO ; « *Monsieur Dagimont. Correo del soldadito belga (1-6)* », in **La Nación** ; 14-19/07/1915 ; version française :

<http://idesetautres.be/upload/191411-12%20PAYRO%20MONSIEUR%20DAGIMONT%20CORREO%20SOLDADITO%20BELGA%20FR.pdf>

(2) « *ZEEP* », texte de fiction de Roberto J. **Payró**, a été publié dans *La Nación* le 14/03/1920 :

<http://idesetautres.be/upload/PAYRO%20ZEEP%20FR.pdf>

(3) Ces prix qui faisaient, jeter les hauts cris en 1916 auraient, été jugés très modérés en 1918. Voir, à la fin de l'ouvrage, un tableau indiquant la progression du prix des vivres jusqu'à la fin de la guerre :

<http://www.idesetautres.be/upload/HAUSSE%20PRIX%20PENDANT%20GUERRE%2019160415-19181115%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE%204%20519.jpg>

(4) Loyers, e. a. : Roberto J. **Payró** ; « *La Guerra vista desde Bruselas. Diario de un testigo* (40) », in *La Nación* ; 26/04/1915 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19141109%20PAYRO%20DIARIO%20DE%20UN%20TESTIGO%20FR.pdf>